

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
jeudi 16 juillet 2015**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **16 juillet 2015 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Ludovic MICHON, Gisèle ARMANASCHI, Anouck UGARTE-MENDIA, Philippe BASILE, Micheline BENOIT, Jean-Michel CAILLIER, Francis ISTE.

REPRÉSENTÉS : Christian DUGUÉ par Francis CHESNÉ.

ABSENTS : Jean-Denis LIMOSIN, Carmen LEMONNIER, Martial FRET, Delphine LAQUAY, Céline FELICETTI-LIMOSIN, Benjamin THURET.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 15 juin 2015.
2. Délibérations :
 - Création d'un poste d'Agent à temps incomplet de 30 heures.
 - Création d'un poste d'Agent à temps incomplet de 16 heures.
 - Motion relative à l'application de la loi MAPTAM en Seine et Marne.
 - Motion de soutien à l'action de l'AMF.
3. Informations et questions d'actualité.

Secrétaire de séance : *Jean-Michel CAILLIER*

1°) Approbation du compte rendu du 15 juin 2015

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci.
Le compte rendu est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

2°) Délibérations

- Création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 30 heures hebdomadaire pour besoins occasionnels

Monsieur le Maire demande la création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 30 heures par semaine pour les besoins occasionnels de la Commune pendant la période estivale du 01 juin au 30 septembre valable tous les ans jusqu'à la fin de la mandature.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Décide à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

De créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 30 heures par semaine, pour les besoins occasionnels de la Commune, pendant la période estivale du 01 juin au 30 septembre valable tous les ans jusqu'à la fin de la mandature.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps incomplet

Monsieur le Maire demande la création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 16 heures par semaine à compter du 1er septembre 2015.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Décide à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

De créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 16 heures par semaine à compter du mardi 1er septembre 2015.

- Motion relative à l'application de la loi MAPTAM en Seine et Marne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n°2014-58 du 27 janvier 2014, notamment ses articles 10 et 11, prévoit le regroupement des intercommunalités à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris dans les départements de la grande couronne, afin de former un ensemble d'au moins 200 000 habitants, sauf dérogation préfectorale liée à la géographie physique, humaine et administrative du secteur concerné.

A l'issue de débats en Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI), le Préfet de région Ile-de-France a arrêté un Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI).

Le Conseil Municipal

- Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n°2014-58 du 27 janvier 2014 et les articles 10 et 11 notamment,
- Vu le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunal arrêté par le Préfet d'Île-de-France.

Après en avoir délibéré,

Exprime

Son désaccord avec la partie du SRCI concernant la Seine-et-Marne. D'une part, le découpage effectué affaiblit la Seine-et-Marne en l'amputant de territoires qui contribuent au dynamisme départemental et dont le développement doit beaucoup au soutien de la Seine-et-Marne qui a investi auprès de leurs collectivités. D'autre part, en de trop nombreux points, le découpage effectué ne correspond pas aux souhaits légitimes des citoyens, notamment exprimés lors des dernières élections communales et intercommunales.

Conteste

La présentation de ce schéma comme issu d'une concertation avec les élus territoriaux en CRCI. A peine 10 % des amendements proposés ont été retenus, soit seulement cinq (dont ceux portés par le Préfet de région Ile-de-France lui-même), la plupart disparaissant, retirés sous la pression de l'Etat, écartés par les Préfets de Département ou finalement éliminés par des systèmes abusifs de votes à multi-majorités qualifiées.

Demande

Le respect des territoires et de leurs habitants, et donc la prise en compte effective des avis relayés par leurs représentants élus.

La réalisation d'un nouveau SRCI sur la base des souhaits et projets des territoires et de leurs habitants.

Le report du lancement de cette nouvelle réalisation à après la publication de la NOTRe afin de bénéficier d'un environnement législatif stable.

Confirme

Sa volonté de participer à la simplification administrative, à la modernisation de l'action publique et à une dynamique en lien avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris.

La nécessité impérieuse de prise en compte des demandes exprimées pour la réussite, tant de la Seine-et-Marne et de ses communes que la Métropole du Grand Paris.

Vote favorable du Conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés

- Motion de soutien à l'action de l'AMF

Pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de VENDREST rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de VENDREST estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VENDREST soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Vote favorable du Conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés

3°) Informations et questions d'actualité

Travaux réalisés et prévus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Les bancs et la poubelle prévus à l'aire de Jeux seront fixés le 18 juillet 2015. Il remercie Monsieur ISTE pour son implication.
- Un devis de gravillonnage a été demandé à l'entreprise Eiffage en complément du gravillonnage dû sur la côte de Cocherel.
- Divers travaux entretien de voirie ont été commandés à l'entreprise TPLV.
- La peinture des grilles des écoles de Châton et de Vendrest a été réalisée.

Manifestation du 13 juillet 2015

La manifestation du 13 juillet s'est bien déroulée. Monsieur le Maire remercie les élus et les citoyens pour le travail effectué.

Les Conseillers présents à la manifestation ont trouvé le feu d'artifice très joli.

Questions orales

- Madame BENOIT demande que les rideaux de la salle des fêtes soient graissés.
- Madame ARMANASCHI demande, si il est possible, d'installer des ralentisseurs à Châton et une glace au croisement de la route de Vendrest et de Rademont.
Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas favorable à l'installation de ralentisseurs pour le motif suivant ; trop bruyant pour les riverains. En revanche, Monsieur le Maire propose d'installer des panneaux de limitation de vitesse (30 kms) et de demander des contrôles de vitesse à la gendarmerie. Pour le croisement, Monsieur le Maire propose d'installer des stops pour faire ralentir les usagers et pourquoi pas l'implantation d'une glace.
- Monsieur MICHON demande que les lilas appartenant à Monsieur Jean RUDY à Rademont soient élagués.

L'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,

La séance est levée à 21h45.